

Commune de BALSCHWILLER

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN  
Arrondissement d'ALTKIRCH



Commune de  
BALSCHWILLER

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Du Conseil Municipal  
**COMMUNE DE BALSCHWILLER**

**Séance du 7 décembre 2020**

**L'an deux mil vingt, le sept du mois de décembre à vingt heures zéro minute, le conseil municipal dûment convoqué par convocation en date du trente novembre deux mil vingt s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de M. JACOBBERGER Thierry, Maire.**

Sont présents : 15 M. BINDER Pascal, M. CHRISTEN Stéphane, Mme FISCHER Audrey,  
Mme FUCHS Brigitte, M. HASENBOEHLER Thomas, M. HURTH Tanguy,  
M. KIPPELEN Jean-Baptiste, M. MORITZ Ludovic, Mme MUNCH Christine,  
Mme RINÇON Valérie, M. SCHAD Pierre, Mme SCHLIENGER Anne,  
Mme SCHLIENGER Bernadette, Mme WEGBECHER Sandra.

Absent(s) représenté(s) : néant.

Absent(s) non représenté(s) : néant.

A en outre assisté à la séance : M. BOHRER Marc, Secrétaire de Mairie.

*M. Tanguy HURTH est nommé secrétaire de séance.*

### Ordre du jour :

1. Marché de travaux rue du 27 Novembre – avenant
2. Brigade verte – modification des statuts
3. Forêt communale – état d'assiette 2022
4. Personnel communal – compte épargne temps
5. Personnel communal – mise à disposition à l'AFUA du Kannbach
6. Pompiers – intégration de matériel
7. AFUA du Kannbach – acquisition de terrain
8. Réaménagement du Kannbach
9. Adhésion à l'association des communes forestières d'Alsace
10. Orientations budgétaires 2021
11. Divers

M. le Maire invite le conseil municipal à passer au vote pour l'approbation du compte-rendu

**Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.**

Le Maire ouvre les débats et expose ce qui suit.

## Commune de BALSCHWILLER

## Article 1

**MARCHÉ DE TRAVAUX RUE DU 27 NOVEMBRE – AVENANT**

M. le Maire présente au conseil municipal le projet d'avenant N°1 au lot 1 (voirie) du marché de travaux – rue du 27 Novembre – tranche 1. Il a été validé par le maître d'œuvre.

**Il a pour objet la prise en compte administrative et financière :**

- De modifications du marché suite à des demandes du maître d'ouvrage
- De modification de la durée de chantier à la demande du maître d'ouvrage (déviation)

Vu le marché de travaux rue du 27 Novembre – tranche 1 (lot 1 – voirie) en date du 4 septembre 2019, Vu le projet d'avenant N°1 qui se décompose comme suit :

Entreprise	Montant HT Base	Avenant	Nouveau montant
COLAS NORD-EST	371 487.57	54 483.29	425 970.86
<b>T.V.A. 20 %</b>	<b>74 297.51</b>	<b>10 896.66</b>	<b>85 194.17</b>
<b>TOTAUX T.T.C.</b>	<b>445 785.08</b>	<b>65 379.95</b>	<b>511 165.03</b>

Sur proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par quatorze (14) voix pour et une (1) contre (M. Stéphane CHRISTEN),

- Approuve l'avenant N°1 au marché de travaux rue du 27 Novembre – tranche 1 (lot 1 – voirie) ci-dessus.
- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires et tous les documents à intervenir.
- Décide d'inscrire les crédits nécessaires aux Budgets 2020 et suivants.

## Article 2

**BRIGADE VERTE – MODIFICATION DES STATUTS**

M. le Maire fait part à l'assemblée du courrier du Président du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux rappelant que la Commune adhère à la Brigade Verte et que les statuts ont fait l'objet d'une modification le 30 septembre dernier lors de la tenue de la dernière réunion du Comité Syndical.

Il a ainsi été proposé au Comité syndical, lors de cette séance, la modification des statuts actuels, qui ont été acceptées, qui portaient sur la modification de l'adresse du siège

**Article 4 : Siège du Syndicat**

Son siège est fixé dans l'immeuble :

Situé 92, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 68360 SOULTZ

En application des dispositions des articles L5211-17 et 20 du CGCT, il appartient à chacune des Collectivités (Communes ou Groupements) adhérant au Syndicat Mixte de se prononcer dans un délai de 3 mois sur ces modifications statutaires, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considérée comme avis favorable.

M. le Maire invite donc le Conseil à délibérer sur cette modification statutaire et à prendre acte.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les modifications statutaires ci-dessus.

Commune de BALSCHWILLER

**Article 3**  
**FORÊT COMMUNALE – ÉTAT D'ASSIETTE 2022**

Mme SCHLIENGER Anne, Adjointe au Maire, informe l'assemblée des prévisions de la prochaine campagne de martelage pour les coupes 2022 qui s'établissent comme suit :

Parcelle	Surface	Nature
<b>13 b</b>	4.33	Amélioration
<b>14</b>	4.10	Amélioration
<b>15</b>	8.58	Amélioration
<b>24 b</b>	7.43	Amélioration

Au vu de la situation sanitaire de la forêt, l'ONF propose le report du martelage pour deux parcelles par rapport au plan d'aménagement initial :

Parcelle	Surface	Nature
<b>18 b</b>	4.89	Régénération
<b>5</b>	6.54	Régénération

Vu les propositions de l'ONF,

Entendu les explications de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- Approuve l'Etat d'assiette des coupes pour 2022 ainsi que le report de deux parcelles.
- Entend approuver définitivement les coupes au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2021.

**Article 4**  
**PERSONNEL COMMUNAL – COMPTE ÉPARGNE TEMPS**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale,

Sur proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide de l'instauration du compte-épargne temps pour les agents de la commune présent depuis au moins une année dans les effectifs.

**Article 5**  
**PERSONNEL COMMUNAL – MISE A DISPOSITION A L'AFUA DU KANNBACH**

Mme Bernadette SCHLIENGER, Adjointe au Maire, expose à l'assemblée que le secrétariat administratif de l'association foncière urbaine du Kannbach sera assuré par le secrétaire de mairie. Il est proposé qu'il soit mis à disposition par la commune de Balschwiller qui sera son employeur unique à l'AFUA du Kannbach.

Il est exposé que selon l'article 61 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, la mise à disposition est la situation du fonctionnaire qui demeure dans son cadre d'emplois ou corps d'origine, est réputé y occuper un emploi, continue à percevoir la rémunération correspondante, mais qui exerce ses fonctions hors du service où il a vocation à servir.

Elle ne peut avoir lieu qu'avec l'accord du fonctionnaire et doit être prévue par une convention conclue entre l'administration d'origine et l'organisme d'accueil.

**Commune de BALSCHWILLER**

Le fonctionnaire peut être mis à disposition auprès d'un ou de plusieurs organismes pour y effectuer tout ou partie de son service.

Vu l'accord de l'agent concerné

Vu le projet de convention de mise à disposition de personnel présenté.

Conformément à l'article 1 du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition, l'organe délibérant est informé préalablement :

- De la mise à disposition de Monsieur Marc BOHRER, Rédacteur Territorial Principal de 1ère Classe, faisant fonction de Secrétaire de Mairie et faisant partie de ses effectifs afin d'assurer, sous l'autorité du Président, les fonctions de secrétaire administratif de l'association foncière urbaine du Kannbach de Balschwiller.
- Monsieur Marc BOHRER, fonctionnaire titulaire, est mis à disposition de l'association foncière de Balschwiller, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée de 3 ans renouvelable, pour y exercer les fonctions de secrétaire administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents autorise Mme SCHLIENGER Bernadette, Adjointe au Maire, à signer la convention de mise à disposition au nom de la commune.

**Article 6**

**POMPIERS – INTÉGRATION DE MATÉRIEL**

M. SCHAD Pierre, Adjoint au Maire, présente à l'assemblée la liste du matériel des anciens CPI d'Eglingen et de Hagenbach qui doivent être intégrés dans le CPI regroupé de Balschwiller-Eglingen-Hagenbach. Il appartient à la commune de l'intégrer dans son inventaire et de l'assurer.

Vu les arrêtés préfectoraux du 9 juin 2020 portant dissolution des CPI d'Eglingen et de Hagenbach,

Vu la convention de regroupement des moyens des sapeurs-pompiers entre les communes de Balschwiller, Eglingen et Hagenbach en date du 26 juin 2020.

Vu la liste du matériel des anciens CPI d'Eglingen et de Hagenbach intégrés dans le CPI regroupé de Balschwiller-Eglingen-Hagenbach (voir annexe),

Vu les délibérations des conseils municipaux d'Eglingen et de Hagenbach décidant de la cession gratuite du matériel ci-annexé à la commune de Balschwiller,

Sur proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- Intègre le matériel transféré des anciens CPI d'Eglingen et de Hagenbach (ci-annexé) dans l'inventaire et l'actif de la commune de Balschwiller.
- Charge M. le Maire de faire assurer ce matériel et de procéder à leur intégration comptable.

**Article 7**

**AFUA DU KANNBACH – ACQUISITION DE TERRAIN**

M. le Maire informe l'assemblée du souhait de la Madame GOERINGER Marguerite, propriétaire de terrain au sein de l'AFUA du Kannbach de vendre dès à présent leur parcelle.

Vu la parcelle sise section 23 N°556 d'une contenance de 23,53 ares

Considérant le souhait de Madame GOERINGER Marguerite de détacher de la parcelle citée ci-dessus 1,98 ares afin de réaliser un accès à la parcelle (section 23 N°557) située à l'arrière et dont elle reste propriétaire,

Considérant que la surface réellement vendue par Madame GOERINGER Marguerite est donc de 21,55 ares,

Vu le plan de découpage parcellaire de l'AFUA du Kannbach,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 1<sup>er</sup> février 2016 portant engagement de la commune d'acquérir les terrains dont les propriétaires opteraient pour le délaissement,

Vu l'article 2 du procès-verbal de l'assemblée générale de l'AFUA du Kannbach du 23 septembre 2020 fixant à 25 € du m<sup>2</sup> la valeur du terrain nu,

Commune de BALSCHWILLER

Sur proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- Décide d'acquérir la parcelle 556 section 23 de Madame GOERINGER Marguerite dans l'emprise de l'AFUA du Kannbach diminuée de 1,98 ares, soit une surface finale de 21,55 ares, **selon plan d'arpentage à venir** établi par le cabinet AGE GEOMETRES-EXPERTS.
- Fixe le prix de l'acquisition à 2 500,- € l'are.
- Charge Me TACZANOWSKI Bertrand, notaire à DELLE (90), de la rédaction de l'acte.
- Vote et ouvre les crédits nécessaires au compte 2111 des budgets 2020 et suivants.
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents à intervenir.

Article 8

**RÉAMÉNAGEMENT DU KANNBACH**

M. le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité pour la commune de procéder au réaménagement du Kannbach dans la traversée d'agglomération afin d'en améliorer le débit et l'entretien. Ces travaux sont en partie induits par le projet d'AFUA du Kannbach et vise à assurer une bonne gestion hydraulique de tout le bassin versant dans le cadre de la prévention du risque inondation.

Afin de préparer ces travaux, il y a lieu de choisir un maître d'œuvre.

Vu les offres en présence,

Sur proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- Décide de réaliser le réaménagement du ruisseau du Kannbach dans la partie située en agglomération.
- Retient l'offre du cabinet AGE GEOMETRES EXPERTS de MULHOUSE pour en assurer la maîtrise d'œuvre pour un montant de 3 800,-€ HT.
- Vote et ouvre les crédits nécessaires au budgets 2020 et suivants.

Article 9

**ADHÉSION A L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIÈRES D'ALSACE**

Mme SCHLIENGER Anne, Adjointe au maire, propose à l'assemblée l'adhésion de la commune à l'association des communes forestières d'Alsace.

Ses actions ont pour but :

- ✓ De rechercher et de mettre en œuvre les moyens d'assurer la conservation et l'amélioration, la reconstitution et la création des forêts et des plantations, dans le cadre d'une gestion durable et multifonctionnelle.
- ✓ De rechercher la meilleure utilisation commerciale ou industrielle des produits de la forêt et du bois.
- ✓ De promouvoir la forêt et ses produits dans le cadre de la politique nationale et des politiques territoriales et du soutien de l'économie locale.
- ✓ D'effectuer des études sur tout ce qui a trait à la gestion et l'exploitation forestière et à l'utilisation des produits de la forêt et à leur commercialisation.

Sur proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide l'adhésion de la commune de Balschwiller à l'association des communes forestières d'Alsace.
- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires et tous les documents à intervenir.
- Inscrit le montant de la cotisation aux budgets 2020 et suivants.

Commune de BALSCHWILLER

Article 10  
**ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021**

Mme SCHLIENGER Bernadette, Adjointe au Maire, rappelle que dans les communes de moins de 3 500 habitants il n'est pas obligatoire de tenir un débat d'orientation budgétaire. Cependant, dans le cadre de la préparation du Budget primitif 2021, sont présentés à l'assemblée les principaux projets de la commune pour le prochain exercice.

Il s'agit des dépenses d'investissement suivantes :

PROJET	BUDGET PRÉVISIONNEL
<b>Participation au THD (très haut débit) – 31 000 €</b>	<i>Sur 5 exercices</i>
<b>Acquisition de terrains AFUA (21,55 ares)</b>	60 000 €
<b>Maîtrise d'œuvre – rues annexes AFUA</b>	15 000 €
<b>Maîtrise d'œuvre – réaménagement du Kannbach</b>	4 600 €
<b>Réaménagement du Kannbach</b>	50 000 €
<b>Poteaux incendie (rue du 27 Novembre) 2020 et 2021</b>	10 000 €
<b>Rue de la Largue (après démolition grange MOST)</b>	9 000 €
<b>Vidéoprotection</b>	<i>En cours d'étude</i>
<b>Rénovation de l'aire de jeux</b>	10 000 €
<b>Etude de structure foyer (déjà réalisée)</b>	2 500 €
<b>Démolition de la grange MOST</b>	<i>En cours de chiffrage</i>
<b>Remorque service technique</b>	2 500 €
<b>Nid de cigogne Presbytère</b>	8 000 €
<b>Ordinateur portable, vidéoprojecteur, écran</b>	2 700 €
<b>Sonorisation foyer</b>	<i>A chiffrer</i>

Une partie de ces dépenses sont éligibles à des subventions, ou à des retours sur investissement (vente). Cette liste n'est pas exhaustive mais servira de base de travail à la commission des finances chargée de l'élaboration du Budget Primitif 2021.

Article 11  
**DIVERS**

**Bennes à verre :**

M. le Maire informe l'assemblée que le modèle des bennes à verre de l'aire de stockage est désormais obsolète. Le parc sera entièrement renouvelé pour du matériel mieux insonorisé. Trois choix sont possibles :

1. Un conteneur enterré : entièrement à la charge de la commune.
2. Un conteneur semi-enterré : terrassement et génie civil à la charge de la commune.
3. Un conteneur extérieur (comme actuellement) : à la charge de la CCSAL

Le conseil municipal décide de choisir un conteneur extérieur.

**Location étang St Joseph :**

M. le Maire informe qu'aucune proposition de location locale de l'étang St Joseph n'a été adressée en mairie suite à la parution de l'annonce dans les Echos. Après le 15 décembre, la publication sera ouverte aux personnes extérieures à la commune.

Commune de BALSCHWILLER

---

**Bordures granit :**

Les anciennes bordures de la partie rénovée de la rue du 27 Novembre sont toujours stockées chez un particulier. Il faut se poser la question de leur devenir. Vente ? réutilisation ? Dans quelle mesure ?

**Boue rue de la Cassinière :**

Les riverains de la rue de la Cassinière ont fait parvenir un courrier en mairie suite à la forte quantité de boue très glissante laissée par un engin agricole. Le plaignant a été sommé à trois reprises par les brigades vertes de procéder au nettoyage. N'obtempérant pas, il a été verbalisé par une contravention de 5<sup>ème</sup> catégorie.

**Colis de Noël des aînés :**

La préparation du colis de Noël des aînés aura lieu au foyer le vendredi 11 décembre à partir de 14h pour une distribution le 12 décembre à partir de 10h.

***L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire a levé la séance à 21h57.***

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE BALSCHWILLER**

**Séance du 7 décembre 2020**

**Ordre du jour :**

1. Marché de travaux rue du 27 Novembre – avenant
2. Brigade verte – modification des statuts
3. Forêt communale – état d’assiette 2022
4. Personnel communal – compte épargne temps
5. Personnel communal – mise à disposition à l’AFUA du Kannbach
6. Pompiers – intégration de matériel
7. AFUA du Kannbach – acquisition de terrain
8. Réaménagement du Kannbach
9. Adhésion à l’association des communes forestières d’Alsace
10. Orientations budgétaires 2021
11. Divers

Nom, Prénom	Qualité	Signature	Procurations
M. JACOBBERGER Thierry	Maire		
Mme SCHLIENGER Bernadette	1 <sup>ère</sup> Adjointe au Maire		
M. SCHAD Pierre	2 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire		
M. SCHLIENGER Anne	3 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire		
Mme FISCHER Audrey	Conseillère municipale		
M. CHRISTEN Stéphane	Conseiller municipal		
Mme RINÇON Valérie	Conseillère municipale		
M. MORITZ Ludovic	Conseiller municipal		
M. BINDER Pascal	Conseiller municipal		



## Commune de BALSCHWILLER

Mme MUNCH Christine	Conseillère municipale		
M. KIPPELEN Jean-Baptiste	Conseiller municipal		
M. HASENBOEHLER Thomas	Conseiller municipal		
M. HURTH Tanguy	Conseiller municipal		
Mme FUCHS Brigitte	Conseillère municipale		
Mme WEGBECHER Sandra	Conseillère municipale		